

Jean-Luc FLUCK

Commissaire aux Comptes

Association AQUAREL

**3, rue de Bourgogne
95300 PONTOISE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS

LE 31 DECEMBRE 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

ASSOCIATION AQUAREL

**3, rue de Bourgogne
95 300 PONTOISE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association à but non lucratif « AQUAREL » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AQUAREL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres du Syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association AQUAREL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Pierrelaye, le 5 avril 2018,

Le commissaire aux comptes
Jean-Luc FLUCK



DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

Actif	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			31.12.2016
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 848.82	189 611.46	31 237.36	45 616.55
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE				
AUTRES	220 848.82	189 611.46	31 237.36	45 616.55
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 242.16		38 242.16	41 741.33
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS	38 242.16		38 242.16	41 741.33
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	259 090.98	189 611.46	69 479.52	87 357.88
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES	66.60		66.60	66.60
CREANCES	121 024.14		121 024.14	109 793.77
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	103.00		103.00	462.08
AUTRES	120 921.14		120 921.14	109 331.69
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	946.72		946.72	947.00
DISPONIBILITES	292 219.10		292 219.10	314 723.53
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	655.56		655.56	448.42
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	414 912.12		414 912.12	425 979.32
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	674 003.10	189 611.46	484 391.64	513 337.20

J.L. FLUCK
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN

Passif	31/12/2017	31.12.2016
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
	J.L. FLUCK	
	COMMISSAIRE AUX COMPTES	
	80 000.00	80 000.00
	200 082.21	158 237.55
	-14 568.77	41 844.66
TOTAL FONDS PROPRES (1)	265 513.44	280 082.21
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	265 513.44	280 082.21
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
	57 470.93	52 806.60
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	57 470.93	52 806.60
FONDS DEDIES (4)		13 500.00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	15 664.98	20 459.28
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	-4 886.45	10 590.51
DETTE FISCALES ET SOCIALES	141 598.14	133 295.14
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	548.82	590.82
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 481.78	2 012.64
TOTAL DETTES (5)	161 407.27	166 948.39
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	484 391.64	513 337.20

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017		31.12.2016
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	208 279.63		185 766.35
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	44 297.52		44 043.49
SALAIRES ET TRAITEMENTS	528 266.54		493 114.12
CHARGES SOCIALES	204 858.48		204 576.63
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		19 043.52	26 960.20
//IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	14 379.19		16 514.25
//IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	4 664.33		10 445.95
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	4.00		26.39
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		1 004 749.69	954 487.18
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	274.02		262.65
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		274.02	262.65
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			180.00
SUR OPERATION EN CAPITAL	4.40		9.30
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		4.40	189.30
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			13 500.00
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		1 005 028.11	968 439.13
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			41 844.66
TOTAL GENERAL		1 005 028.11	1 010 283.79

J.L. FLUCK
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017		31.12.2016
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE			
	J.L. FLUCK		
	COMMISSAIRE AUX COMPTES		
	57 847.75		51 647.89
SOUS-TOTAL A		57 847.75	51 647.89
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	903 020.71		901 777.62
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	8 403.23		9 306.00
COLLECTES	700.00		
COTISATIONS	5 406.00		5 027.00
AUTRES PRODUITS	268.24		2 442.16
SOUS-TOTAL B		917 798.18	918 552.78
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		975 645.93	970 200.67
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 297.28		975.04
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 297.28	975.04
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	8.04		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	7.85		4 118.08
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		15.89	4 118.08
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	13 500.00		34 990.00
TOTAL DES PRODUITS		990 459.10	1 010 283.79
SOLDE DEBITEUR = PERTE		14 569.01	
TOTAL GENERAL		1 005 028.11	1 010 283.79

Annexe Légale 2017

I- Principes comptables et méthodes de base

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable - (règlement 99-01 du CRC).

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 mars 2018.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect des principes généraux applicables en France, notamment :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

J.L. FLUCK
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifiée d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

II- Faits majeurs de l'exercice

Néant

III- Immobilisations et amortissements

Tableau des mouvements des immobilisations

	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice N	N-1
Immobilisations Corporelles					
Matériel de transport	99 606,96	0,00	0,00	99 606,96	99 606,96
Matériel informatique	22 454,73	0,00	0,00	22 454,73	22 454,73
Mobilier	66 721,05	0,00	0,00	66 721,05	66 721,05
Matériel d'activité	32 066,08	0,00	0,00	32 066,08	32 066,08
Total Général	220 848,82	0,00	0,00	220 848,82	220 848,82

Tableau des mouvements des amortissements

	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'Actif	Fin Exercice N	N-1
Immobilisations Corporelles					
Matériel de transport	57 861,82	12 430,70	0,00	70 292,52	57 861,82
Matériel informatique	21 332,45	492,23	0,00	21 824,68	21 332,45
Mobilier	66 721,05	0,00	0,00	66 721,05	66 721,05
Matériel d'activité	29 316,99	1 456,27	0,00	30 773,26	29 316,99
Total Général	175 232,31	14 379,20	0,00	189 611,51	175 232,31

J.L. FLUCK

COMMISSAIRE AUX COMPTES

IV- Provisions

	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice N	N-1
Pour Risques et Charges					
Provision pour retraite	52 806,60	4 664,33	0,00	57 470,93	52 806,60
Total Général	52 806,60	4 664,33	0,00	57 470,93	52 806,60

V- Comptes de régularisation

Charges Constatées d'Avance

	N	N-1
Revue Fiduciaire (abonnement 2017)	149,9	130,69 €
La Gazette	68,06	47,73 €
ISB	437,60 €	270,00 €
	655,56 €	448,42 €

Produits Constatés d'Avance

	<u>N</u>	<u>N-1</u>
Louvrais - recette autofinancement		1 801,19 €
Marcouville - recette autofinancement		211,45 €
Marcouville	CUCS Court Métrage	37,50 €
Louvrais	Etre parent	83,61 €
Marcouville	CLAS	4 144,00 €
Louvrais	CLAS	4 216,67 €
	8 481,78 €	2 012,64 €

Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Etat - CGET Marcouville Mixité Egalité Fraternité	11 000,00 €
Etat - Marcouville : Point infos, vivre ensemble, Séjours	2 500,00 €
	0,00 €
	13 500,00 €

J.L. FLUCK
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VI- Etat des créances et des dettes

Créances

	<u>N</u>	<u>N-1</u>
→ Fournisseurs - avance et acomptes	66,60 €	66,60 €
→ Personnel - Av. et Acomptes		
	Avance Salarié	0,00 €
	Titres Restaurants	288,00 €
	Dettes provisionnées pour modulation horaire	2 847,65 €
	Prov pour charges sur modulation horaire	1 463,12 €
→ Subventions à recevoir	CAF	103 627,84 €
	Fonjep	5 068,00 €
	CNAV	12 000,00 €
→ Produits à recevoir	IJSS à percevoir	-62,70 €
	125 298,51 €	124 993,90 €

Dettes

		<u>N</u>	<u>N-1</u>
→ Fournisseurs	Factures 2016 restant dues	-21 399,75 €	-1 097,28 €
	Factures non parvenues	16 513,30 €	11 687,79 €
		-4 886,45 €	10 590,51 €

Dettes fiscales et sociales

		<u>N</u>	<u>N-1</u>
→ Dettes fiscales et sociales	Rémunérations dues		
	Dettes provisionnées pour congés payés	59 355,87 €	49 475,71 €
	Dettes provisionnées pour modulation horaire		
	Dettes provisionnées pour licenciement	0,00 €	0,00 €
	COS	2 647,86 €	1 165,38 €
	URSSAF	15 941,00 €	15 535,00 €
	POLE EMPLOI	2 622,00 €	2 462,00 €
	CHORUM	14 932,59 €	11 361,61 €
	REUNICA	425,00 €	416,00 €
	MALAKOFF		
	UNIFORMATION	7 110,00 €	6 144,00 €
	Provision pour charges sur congés payés	30 497,05 €	25 420,62 €
	Prov pour charges sur modulation horaire		
	Taxes sur salaires	3 756,00 €	3 699,00 €
	Participation à l'effort de construction	0,00 €	2 020,21 €
		137 287,37 €	117 699,53 €

J.L. FLUCK

COMMISSAIRE AUX COMPTES

VII- Subventions Attribuées

	<u>N</u>	<u>N-1</u>
Subvention Commune	575 000,00 €	575 000,00 €
Total Subventions Commune	575 000,00 €	575 000,00 €
Subvention CAF - écarts sur subventions reçues	-3 004,64 €	3 448,62 €
Subvention CAF - Animation globale	131 414,00 €	129 028,00 €
Subventions CAF - ACF	43 966,00 €	35 925,25 €
Subventions CAF - ADS	4 900,00 €	3 500,00 €
Subventions CAF - CLAS	6 609,87 €	12 366,12 €
Subventions CAF - CLSH	41 239,66 €	42 976,11 €
Subventions CAF - LAEP	5 986,58 €	7 216,39 €
Subventions CAF - REAAP	32 363,00 €	32 363,00 €
Subventions CAF -Sortie familiale et autres	1 100,00 €	800,00 €
Total Subventions CAF	264 574,47 €	267 623,49 €
Subventions Etat - CLAS	1 439,33 €	9 800,00 €
Subventions Etat - VVV	6 500,00 €	0,00 €
Subventions Etat - CUCS	15 578,89 €	20 000,00 €
Total Subventions Etat	23 518,22 €	29 800,00 €

Subventions Département - Fonctionnement	1 446,00 €	1 446,00 €
Subventions Département - Accompagnement à la scolarité		0,00 €
Subvention Département LAEP	1 960,00 €	2 160,00 €
Subvention Département VVV		1 500,00 €
Total Subventions Département	3 406,00 €	5 106,00 €
Subventions Région	0,00 €	1 500,00 €
Total Subventions Région	0,00 €	1 500,00 €
Subvention FONJEP	12 118,00 €	12 175,00 €
Subvention Adulte - Relais	11 134,02 €	0,00 €
Subvention Emploi Tremplin	0,00 €	0,00 €
Subvention ASP Contrat Avenir	0,00 €	5 573,13 €
Subvention Service Civique	0,00 €	0,00 €
Total Subventions Emploi	23 252,02 €	17 748,13 €
Subvention CNAV	12 000,00 €	0,00 €
Total Subvention CNAV	12 000,00 €	0,00 €
Subventions diverses	1 270,00 €	0,00 €
	903 020,71 €	896 777,62 €

J.L. FLUCK
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VIII- Valorisation des prestations gratuites

		N	N-1
Locaux mis à disposition pour Aquarel	Loyer	5 600,00 €	5 600,00 €
	Charges	771,35 €	674,26 €
Locaux mis à disposition pour Marcouville	Loyer	93 925,00 €	93 925,00 €
	Charges	5 378,00 €	5 378,00 €
Locaux mis à disposition pour les Louvrais	Loyer	85 345,00 €	85 345,00 €
	Charges	8 033,00 €	8 033,00 €
		199 052,35 €	198 955,26 €

IX- Effectif Moyen

	Effectif 2017
Cadres	3
Employés	13
Total	16

X- Renseignements divers

Les honoraires du commissaire aux comptes S2F Associés s'élèvent pour 2017 à 5 000,00€.